

The Secretary of State for External Affairs



Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

Canada

10 avril, 1995

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note en date du 10 avril 1995, qui, en français, se lit comme suit :

«Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me reporter à l'«Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Australie concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire», signé à Ottawa le 9 mars 1981 (ci-après, l'Accord) et en particulier au paragraphe (1) de l'article VIII de l'Accord et aux consultations qui ont eu lieu entre nos deux Gouvernements sur l'application de cet article. Conformément à ce qui a été convenu lors de ces consultations, j'ai l'honneur de proposer les dispositions suivantes:

1. Sous réserve du paragraphe (3), les matières nucléaires visées par l'Accord peuvent être transférées à partir du Canada, pour conversion, enrichissement à moins de vingt pour cent en isotope U-235, fabrication de combustible, consommation, entreposage ou élimination finale, vers les pays tiers qui sont liés par un accord en vigueur avec l'Australie concernant les transferts

Son Excellence Monsieur Francis Conynghame Murray
Haut-commissaire de l'Australie
Ottawa

...2/